

**INTERVENTION DE Mme FRANCOISE BERTIEAUX,
1ere VICE-PRESIDENTE DU RESEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
LORS DE LA 52eme SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION
DE LA FEMME
LE 28FEVRIER 2008.**

Monsieur le Président,

Le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un jeune réseau. Créé officiellement à Berne en 2002, il réunit toutes les femmes des sections de l'APF. Il est présidé par Mme Rose-Marie Losier-Cool (Sénatrice, Canada). Il a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone, de renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales, de favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout de contribuer à la défense particulière des droits de la jeune fille, de l'enfant et de la mère. Il se réunit lors de la Session de l'APF et participe par ses débats, propositions et échanges d'informations, à la réflexion menée au sein de l'APF tant sur les questions intéressant spécifiquement les femmes que sur celles qui concernent l'ensemble de l'espace francophone. Il apporte cette contribution en particulier dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les commissions permanentes de l'APF.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est aussi un **acteur incontournable de la coopération interparlementaire.**

Des **séminaires spécifiquement destinés aux femmes parlementaires** ont été organisés depuis 2004. Ceux-ci sont exclusivement consacrés à la CEDEF/CEDAW, tant le réseau est conscient que cette Convention est l'instrument juridique international le plus important pour les femmes.

L'objectif de ces séminaires animés par des experts est d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de cette convention et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

A ce jour, cinq séminaires ont été organisés et ont concerné l'ensemble des parlements francophones d'Afrique.

En effet, le premier, au mois d'octobre 2004 à Bamako (Mali) a réuni les femmes parlementaires de l'Afrique de l'Ouest à raison de deux parlementaires par pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.) ainsi que l'ensemble des femmes parlementaires maliennes.

Le second, au mois de mai 2005, à Antananarivo (Madagascar) a rassemblé, outre les femmes parlementaires malgaches, les femmes parlementaires de l'Océan indien (Seychelles, Comores et l'Ile de la Réunion) ainsi que du Burkina Faso et du Québec.

Le troisième, en décembre 2005, à Libreville (Gabon) fut destiné aux femmes parlementaires de l'Afrique centrale, le quatrième en novembre 2006 à Tunis (Tunisie) aux parlementaires de l'Afrique du Nord et du Proche Orient et enfin le dernier, en mai 2007, à Port-au-Prince (Haïti) pour les députées et sénatrices haïtiennes.

Le prochain se déroulera au printemps en Mauritanie. En effet, ce parlement, suspendu momentanément par l'APF lors du coup d'état dans ce pays, n'a pu participer au séminaire. En outre, l'APF a décidé de privilégier les pays en sortie de crise. C'est ainsi qu'après le séminaire de Nouakchott, nous nous adresserons à la République démocratique du Congo. Des contacts ont déjà été pris avec les femmes parlementaires de la RDC à ce sujet et nous voulons y inclure la prise en compte de la violence dramatique faite à de trop nombreuses femmes et jeunes filles de ce pays.

Ces formations de deux jours ont été animées par des expertes onusiennes, membres du comité CEDEF : Mmes Françoise Gaspard (France), Pramilla Patten (Seychelles), Huguette Bokpe Gnacadja (Bénin) , Ahoua Ouedraogo (Burkina Faso), des professeurs d'université, des femmes ministres et des personnalités de la société civile .

Y participait également la députée du Québec, rapporteure du suivi de la mise en œuvre de la convention qui en faisait une présentation générale ainsi que de son Protocole additionnel. Les expertes expliquaient le rôle du Comité de la CEDEF, présentaient la procédure de soumission des rapports, les mesures de suivi et le rôle que les parlementaires peuvent jouer en la matière.

Par des exemples précis, elles ont exposé les difficultés que peuvent rencontrer les pays dans l'application de la CEDEF mais aussi comment celles-ci peuvent être surmontées. Elles ont

expliqué aux participantes comment aider les gouvernements à présenter les rapports demandés et ont particulièrement insisté sur le rôle primordial que doivent jouer les parlementaires dans le processus de contrôle de leur gouvernement et dans le processus d'élaboration des lois nationales pour qu'elles soient conformes à l'esprit de cette convention.

Les résultats escomptés sont :

- Que toutes les femmes parlementaires des pays francophones d'Afrique puissent être informées ou formées par leurs collègues ayant participé au séminaire et capables de suivre la mise en oeuvre de la CEDEF dans leur pays ;
- Que les législations soient désormais votées, adaptées ou appliquées en tenant compte de l'éclairage de la CEDEF.

A côté de cette action de coopération interparlementaire, le réseau est un **organe de réflexion** de l'APF ;

Il a adopté des **rapports** sur des thèmes tels que « Santé de la Procréation », « SIDA et éducation comportementale », « Femmes et Politique », « Femmes et micro-crédit dans l'espace francophone », « La traite des personnes », « La situation des femmes réfugiées », « Les droits de l'Enfant : suivi de la Convention internationale des droits de l'Enfant », et enfin, de façon récurrente, il suit la mise en œuvre de la CEDF.

Il a également adopté des **résolutions**, qui ont été avalisées par l'ensemble de l'APF, telles la déclaration sur la CEDEF/CEDAW, dans laquelle l'Assemblée prend des engagements précis dans son rôle législatif, interpelle les gouvernements quant à son application et demande aux médias une large diffusion. Telles aussi son « Appel sur la violence exercée contre les femmes et les enfants » et sa motion d'appui aux femmes et aux enfants du Darfour et des pays limitrophes. Enfin, tout récemment, la semaine dernière, le Comité directeur du réseau des femmes s'est engagé à sensibiliser l'ensemble des parlements de la Francophonie et la Communauté internationale à l'atrocité des violences faites aux femmes et aux enfants, utilisés comme arme de guerre, dans les conflits de l'Est de la République démocratique du Congo.

Notre vœu, en outre, est que **les liens d'amitié et de coopération** entre l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et **l'Organisation des Nations Unies** soient approfondis et consolidés afin de mener à bien nos projets communs.

A ce titre, des contacts ont été pris récemment entre l'APF et le PNUD en vue d'une collaboration dans le cadre de son « Global Programme for Parliamentary Strengthening » (GPPS). Le PNUD a manifesté son souhait d'associer notre assemblée à cette réflexion et nous l'en remercions. Des échanges pourraient également être envisagés entre notre réseau et le réseau international sur les femmes en politique créé par le PNUD. Par ailleurs, un de nos rapports porte actuellement sur le suivi de la convention internationale des droits de l'enfant. Dans ce cadre, nous pourrions également envisager une collaboration avec l'UNICEF.

Je vous ai livré ici quelques pistes de réflexion sur les échanges que nous serions heureuses d'approfondir avec vous.

Je vous remercie de votre attention..